



L'Arbre à Danses

ACCORD ENTRE NOUS

A lire attentivement !

1. Arriver au moins cinq minutes avant le début de la séance permet de profiter du cours au maximum. Et ne quitter la séance que lorsque le professeur en a signalé la fin.
2. Avoir une tenue adaptée à la danse : vêtements souples, prêts du corps. Cheveux attachés pour qu'ils ne gênent pas le mouvement, chignon ou cheveux courts pour la danse classique. Pas de chewing-gum, pas de montre ni de bijoux.
Si votre tenue n'est pas adaptée, le professeur peut ne pas vous accepter en cours.
3. Fournir de préférence un **certificat médical** de moins de 3 mois lors d'une nouvelle inscription pour les nouveaux inscrits.
4. Respecter les locaux tant au niveau du studio de danse où les chaussures de ville sont interdites, qu'au niveau des vestiaires et des sanitaires que chacun veillera à laisser propres après son passage.
5. Chaque adhérent de l'association devra acquitter le montant de son **adhésion + paiement des cours en début de saison**. Les cours seront payés pour l'année (possibilité de faire 3 versements qui seront encaissés en septembre, début janvier et début avril). **Aucun remboursement ne sera possible sauf cas de force majeure (pandémie, accident, déménagement) et sur présentation d'un justificatif.**
6. La responsabilité de l'association ne s'exerce que pendant les heures de cours et à l'intérieur des locaux : La Feuille d'Art, à Panissage.
7. Les parents ou adultes responsables des enfants doivent les accompagner jusqu'à l'accueil de la Feuille d'Art et veiller à ce qu'ils ne courent pas sur le parking. Ils devront venir les chercher dans les mêmes conditions. Le parking étant un espace de circulation de véhicules, il ne peut en aucun cas servir d'aire de jeu.
8. Le parking n'étant pas réglementé, chacun, chacune devra respecter les règles de prudence et rouler au pas sur toute l'aire de circulation.
9. La responsabilité de l'association ne s'exerce que pour les personnes inscrites à une activité proposée par l'Arbre à Danses. Les personnes non inscrites à une activité ne peuvent en conséquence pas rester dans les locaux pendant les heures de cours sauf si elles y ont été invitées par un responsable de l'association.
10. L'association décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux et déconseille d'apporter des objets de valeur.
11. Dans la mesure du possible prévenir l'association en cas d'empêchement.
12. Les chorégraphies créées au sein de l'Arbre à Danses sont propriété intellectuelle de l'enseignant·e qui a guidé les élèves. En conséquence, l'enseignant·e peut en disposer comme il ou elle le souhaite et toute production de ces chorégraphies dans une autre structure que l'Arbre à Danses sera soumise à autorisation.

Et puis... la danse nous réunit avant tout pour le plaisir, ne l'oublions pas !

L'Arbre à Danses

Association loi 1901

Siège social : 16, avenue Alsace Lorraine

38110 LA TOUR DU PIN

Adresse postale : 40D, place de la Guinguette

PANISSAGE

38730 VAL-DE-VIRIEU

lydie.vadrot@gmail.com

N°siret : 491 252 417 00028